

Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Protocole additionnel à la Convention du 4 septembre 1958 concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil [convention CIEC no 23]

fait à Patras le 6 septembre 1989 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1991

Réserves et déclarations

## Pays-Bas

Applicable au Royaume en Europe et à Aruba.